

Le Val de la Sennette et la ligne 106

Le Val de la Sennette et la ligne 106

Distance : **5 km**
 Difficulté : **facile**
 Accès PMR : **non**
 Accès poussette : **non**

5

Avec le soutien des communes partenaires du Contrat de Rivière Senne

Contrat de Rivière Senne ASBL
 Place Josse Goffin, 1
 1480 Clabecq

Tel/Fax: 02 355 02 15
 E-mail: info@crsenne.be
 Site: www.crsenne.be
 RPM Nivelles
 N°entreprise : 0872.191.039
 Belfius : BE10 7785 9678 7404
 Éditeur responsable : Contrat de Rivière Senne ASBL

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. PARUTION 2024.

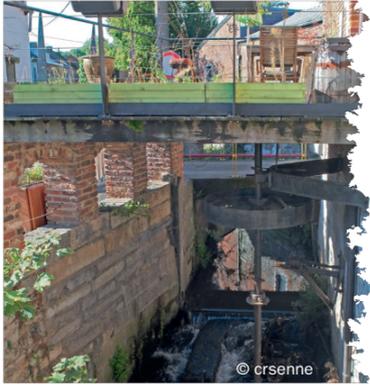
Balad'Eau

Ecaussinnes

Une initiative du Contrat de Rivière Senne

En partant de la **Grand'Place**, prenez la **rue des Places** à gauche du café «Le Rustique», puis tournez directement à gauche et allez jusqu'à la **rue du Pont**. Sur votre gauche, au coin de la rue, se trouve le **moulin brûlé**.

1. LE MOULIN BRÛLÉ



Le moulin brûlé est un moulin « banal », ce qui signifie qu'il appartenait à un seigneur qui percevait une taxe, appelée « banalité », payée par les fermiers venus faire moudre leur blé. Ce moulin était de la propriété du **Seigneur du château de la Follie**. Ce moulin, selon les documents, fût **brûlé deux fois** : en 1307 lors de la défaite des templiers et en 1579 au moment de la scission des Pays-Bas. Le moulin est alimenté par la « fausse » rivière, c'est-à-dire un **bras de la Sennette** dévié dans un canal à pente plus faible pour acheminer l'eau jusqu'au moulin afin que celui-ci puisse bénéficier d'une plus grande chute d'eau.

Prenez la **rue du Pont** à droite et arrêtez-vous au-dessus de la **Sennette**.

2. LA SENNETTE

Vous êtes juste au-dessus de la «vraie» **Sennette**, qui constituait une frontière naturelle séparant les villages d'Écaussinnes-d'Enghien en rive gauche et d'Écaussinnes-Lalaing en rive droite. Les Écaussinnes actuelles résultent de la fusion de trois communes : Écaussinnes-Lalaing, Écaussinnes-d'Enghien et Marche-lez-Écaussinnes. «Marche» vient du latin «marca», qui signifie limite. En effet, ce lieu est à la frontière de l'ancien comté de Hainaut. Les deux châteaux dont s'enorgueillit le village, le **château fort** et le **château de la Follie**, faisaient partie d'une ligne de fortifications qui défendait le comté contre ses voisins: le duché de Brabant et le comté de Flandre. La **Sennette** marquait cette division.

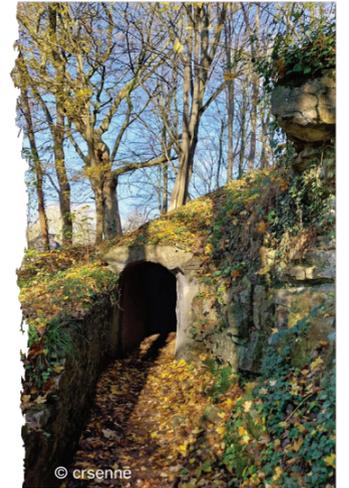


Vous arrivez à la **rue de la Bassée**, prenez à gauche. Elle devient ensuite la **rue de la Redoute**. Au bout de cette rue, prenez à gauche et traversez la **Place des Martyrs** où se trouve le CPAS. Prenez ensuite à gauche, **rue des Robinettes**, qui aboutit au **tunnel des amoureux**.



3. CHÂTEAU DE LA FOLLIE ET TUNNEL DES AMOUREUX

Le château de la Follie a été construit sur les fondations d'un ancien château fort au 14^e siècle. C'est en 1365 que le château et son domaine furent vendus à **Englebert d'Enghien** par la famille de Roelux dite d'Ecaussinnes. Une des dépendances du château est le **moulin de la Follie** appelé également **moulin de Ramponneau**. Vous pouvez le voir à la sortie du tunnel des amoureux. Le barrage du moulin, en aval du château, avait pour fonction de remplir les douves d'eau (protection du château) et d'exploiter l'énergie hydraulique. Au départ, le moulin était de l'autre côté de la rivière (rive gauche au 14^e siècle) puis a été construit sur la rive droite au 19^e siècle. Le 2^e moulin était une scierie de pierre.



Le tunnel est d'origine assez récente (2^e moitié du 19^e siècle). Il résulte du déplacement du sentier Sainte-Agathe, qui traversait le parc du château de part en part. Son nom vient d'une **tradition écaussinnoise**, le Goûter matrimonial.

A la sortie du **tunnel des amoureux**, prenez la **rue de Saint-Ghislain** à gauche pour arriver sur la **rue de la Follie** que vous prenez à droite. Juste avant la **Sennette**, prenez le petit chemin indiqué « Val de la Sennette » sur votre gauche. Continuez sur ce chemin jusqu'à la **rue de la Dîme**.



4. LA VALLÉE DE LA SENNETTE

La Sennette devait fournir son énergie hydraulique à de nombreux **moulins, scieries, cartonneries, brasseries, sucreries et distilleries**. Mais son faible débit est chronique. Les hommes créèrent donc presque partout des étangs, ou ils modifièrent les berges et le lit de la rivière pour alimenter les roues à aubes, les turbines de leurs usines et de leurs moulins et ainsi pallier le manque d'eau. Le relief que vous voyez consiste en une digue d'une ancienne retenue d'eau pour un moulin en aval (ancienne scierie et puis cartonnerie).

Depuis, la vallée de la Sennette est devenue un lieu **paisible** en pleine nature, entouré de prairies à haute biodiversité. Ce biotope, entre pâtures extensives et rivière, attire beaucoup d'oiseaux différents. Des nichoirs à **martin-pêcheurs** ont d'ailleurs été installés afin de favoriser cette espèce discrète. Avec un peu de chance et si vous vous faites tout petit, vous apercevrez peut-être la célèbre flèche bleue !

Prenez la **rue de la Dîme** à gauche, passez sous l'ancienne ligne de chemin de fer, la ligne 106 (pré-RAVeL), et prenez la **rue de la Dîme** à droite. Lorsque la rue tourne à droite, prenez la ligne 106 à droite.

5. LA LIGNE 106

La ligne 106 est une ligne secondaire de chemin de fer belge, qui reliait autrefois Lembeek à Écaussinnes. C'était une ligne de transport de voyageurs ainsi que d'**ouvriers qui travaillaient aux forges de Clabecq et dans les carrières de pierres d'Ecaussinnes**. Aujourd'hui, cette ligne 106 est devenue un RAVeL (Réseau Autonome des Voies Lentes). D'ici quelques années, comme pour les autres sentiers de ce type, la nature du bord du chemin aura repris ces droits et cette voie deviendra un véritable tunnel végétal. Ces **corridors écologiques** sont importants car ils permettent à la faune et à la flore de se déplacer, se protéger et se nourrir.



Au bout du chemin, traversez la **rue de la Dîme** et continuez sur la ligne 106 jusqu'au prochain pont. Arrivé au pont, descendez à gauche (pente abrupte) et prenez à gauche l'allée du château jusqu'à la **rue Haute** (ce chemin est accessible au public). Prenez à droite et poursuivez votre route en passant devant l'**église Saint-Remy** et en continuant rue **Maurice Canon** jusqu'à la **Grand'Place**. Vous êtes arrivés !

